



*Restons branché,
La fibre arrive !!!*



Melarig Infos



L'été est là depuis quelques jours, période propice au ralentissement de l'activité et à un repos bien mérité pour les petits et les grands.

L'année scolaire se termine dans une école en chantier qui demande chaque jour des capacités d'adaptation aux enfants et au personnel encadrant. Malgré quelques péripéties inhérentes à des travaux de cette ampleur, le planning est pour l'instant respecté et la première tranche devrait s'achever avant la rentrée de Septembre. Il sera alors temps de passer à la phase 2 qui devrait durer jusqu'en Février 2024.

Le Melardit a fêté dernièrement son 4^{ème} anniversaire sous la chaleur et dans une ambiance festive, comme il se doit à pareille occasion. Le bistrot rayonne bien au-delà de la commune et les spectacles proposés sont de qualité. La place du bourg est un facteur important dans le cadre des animations et nombreux sont les clients à vanter le charme de cette place et de ses marronniers qui lui donnent un air méridional.

Elle s'est fait attendre pendant de longs mois malgré des relances de la part des élus. Elle arrive enfin. La fibre est désormais disponible et certains d'entre vous ont certainement dû être sollicités par des

Sommaire

2 - Etat civil /Urbanisme

3 - Vie municipale

6 - Les associations

7 - Ecole

10 - Le Melar dit

14 - Les infos de la CCPL

18 - Infos pratiques

Juin 2023

Responsable de la publication

Bruno CADIOU

Mairie :

Tél: 02.98.68.10.03

mairie.locmelar@wanadoo.fr



opérateurs. Bien entendu, il revient à chacun de choisir son fournisseur d'accès. Il en résultera un débit amélioré pour les utilisateurs. Le fournisseur Orange tiendra une permanence sur la place Saint-Melar le vendredi 07 Juillet de 10 à 18H00 afin de répondre aux questions de la population.

Les élus travaillent actuellement sur 2 dossiers importants en collaboration avec les services de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL). Le premier concerne le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H) qui devrait être adopté avant la fin du mandat. Le travail actuel consiste en un recensement du patrimoine bocager et bâti. Le second concerne la prise de compétence Eau et Assainissement par la CCPL au 1^{er} janvier 2024. Avant ce prochain transfert, le Syndicat des Eaux de Locmélar Saint-Sauveur a engagé des travaux de rénovation et de sécurisation des 2 châteaux d'eau.

Les mois de mai et de juin n'ont pas été pluvieux et même si la situation n'est pas critique localement, il conviendra de faire attention à notre consommation d'eau pendant la période estivale.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le maire

Bruno Cadiou

Etat civil

Naissance :

Agathe OGER née le 5 avril 2023

Maria BLANCHARD née le 29 avril 2023

Mariage :

CHAPOTOT Cédric et BONAMI Sylvie le 10 juin 2023

Décès :

Marie, Gabrielle HERNOT le 23 mai 2023

Urbanisme

Déclaration Préalable (DP) :

Pose d'une clôture – route de lanvern

Pose de fenêtres de toit - Loguellaou

Implantation d'un générateur – Le Rohou

Réalisation d'une clôture + pose de portail et portillon – Kergoat

Réalisation d'un abri de Jardin – Kergoat

Pose de panneaux photovoltaïques – Pont Neuf



VIE MUNICIPALE ET COMMUNALE

Hausse modérée des taux d'imposition

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 31 mars autour du maire Bruno Cadiou pour une séance principalement consacrée au budget.

Comptes administratifs 2022

Les 2 comptes administratifs (budget assainissement, budget communal) ont été approuvés à l'unanimité et font apparaître un excédent de clôture de 95 611.40€ pour le budget assainissement (71 668.15€ en fonctionnement et 23 943.25€ en investissement) ainsi qu'un excédent de 596 512.82€ pour le budget principal (162 294.60€ en fonctionnement et 434 218.22€ en investissement).

Taux d'imposition

Les élus ont voté une hausse modérée des taux d'imposition qui n'ont pas évolué depuis 10 ans. La taxe foncière sur le bâti passe de 37,30% à 38,30%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 39,57% à 40,57%. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 16,67% à 17,11%. La proposition est approuvée par 8 voix pour et 1 voix contre.

Budgets primitifs 2023

Le budget primitif de la commune est équilibré à 446 200€ en fonctionnement et à 1 125 700€ en investissement. Les travaux prévus à l'école représentent la majeure partie des dépenses d'investissement. Sont également prévus des travaux de rénovation sur la maison située 9 place Saint-Melar.

Le budget primitif assainissement est équilibré à 118 500€ en fonctionnement et à 71 170€ en investissement.

PLUIH, création d'un groupe de travail

Dans le cadre de la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, un inventaire bocager et patrimonial doit être réalisé par chaque commune. Un groupe de travail a été constitué à cet effet et se réunira bientôt.

Conseil municipal de mai

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 24 mai pour traiter les affaires de la commune.

Subventions

Les élus ont voté les subventions aux associations communales pour un montant total de 1 800€ réparti comme suit : Amicale laïque 600€, Comité des fêtes 500€, Locmélar Patrimoine 200€, club des aînés ruraux 100€, FNACA 100€, Tennis de table des Enclos 200€, les Rats Darts 100€. Une subvention de fonctionnement de 12 168€ est attribuée au centre d'animation locale (CAL).

Les associations extérieures à la commune ont bénéficié de subventions pour un montant total de 500€



Travaux

Le maire a informé le conseil de 2 accords de subvention pour des travaux de rénovation énergétique sur la maison 9 place Saint-Melard. Le Département octroie 25 000€ au titre du volet 1 du pacte Finistère et l'Etat accorde 21 000€ au titre du fond vert. Les travaux devraient débiter à l'automne. Le remplacement de la porte du hangar a été validé. Les travaux ont débuté à l'école et les élus ont validé 2 devis pour des avenants pour un total de 11 088.97€.

Forfait scolaire

La commune participera aux frais de scolarité des enfants de Locmélard scolarisés en école bilingue à hauteur de 800€/an/élève. Une somme identique sera demandée pour les enfants hors commune scolarisés à Locmélard.

Assainissement

Les élus ont approuvé la signature d'une convention tripartite avec Saint-Sauveur et la CCPL pour le financement d'une étude sur la faisabilité d'une nouvelle station d'épuration ou la rénovation des stations actuelles.

Les bonnes nouvelles de Melarig

Locmélard au Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. ?

Depuis l'an dernier, les journaux, différentes publications font état d'une candidature des Enclos Paroissiaux du Finistère sur la liste du Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. De quoi s'agit-il ? Quels peuvent être les enjeux et les conséquences ?

L'U.N.E.S.C.O. (Organisation de Nations Unies pour l'Éducation, la science et la Culture) en anglais : United Nations Education Scientific and Cultural Organization, a été créée le 16 novembre 1945 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par une vingtaine d'Etats. Elle a son siège à Paris.

Une mission présidée par Jean Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture a porté avec l'appui du Conseil Départemental du Finistère l'idée d'une possible inscription des Enclos Paroissiaux du Finistère dans la liste du Patrimoine mondial au titre de sites naturels, culturels ou mixtes. La France en possède déjà un certain nombre.

~ Le Mont Saint Michel et sa baie

~ Les coteaux, maisons et caves de Champagne

~ La chaîne des Puys et la faille de Limagne

~ La cathédrale d'Amiens

~ Les climats du vignoble de Bourgogne

~ Le Havre



La Bretagne et le Finistère n'ont pour le moment que la tour Vauban à Camaret au titre des « Fortifications de Vauban ». Aujourd'hui, on parle aussi d'une possible inscription des monuments mégalithiques autour de Carnac pour 27 communes du Morbihan. Ceci depuis plusieurs années.

Un Conseil scientifique a été formé avec des représentants locaux reconnus.

Le ministère de la Culture a accepté l'inscription sur une liste indicative des biens français. Il s'agira de démontrer la valeur exceptionnelle de nos enclos.

Il faudra définir un périmètre et des zones tampons autour des biens à protéger. De 70 sites repérés, 30 pourraient être retenus par le conseil scientifique en vue de l'inscription et 15 finalement choisis pour démontrer la valeur exceptionnelle des Enclos Paroissiaux sur le modèle de ce qui a été fait en Transylvanie en Roumanie pour ses églises en bois.

Un plan de gestion sera élaboré avec des engagements réciproques



Photo de l'intérieur de l'église St Melar

Une validation nationale de candidature aura lieu avant une transmission du dossier au comité du Patrimoine mondial pour examen et éventuelle inscription.

La démarche dure des années. Le résultat favorable n'est pas automatique. Quoiqu'il en soit, avec une notoriété internationale les gens viennent du monde entier visiter les enclos avec des retombées économiques dont bénéficie l'ensemble des sites finistériens.



Repas fruits de mer du comité des fêtes

Le désormais traditionnel plateau de fruits de mer proposé par le comité des fêtes a été servi le 04 Avril dernier. Il était possible de consommer sur place ou de commander à emporter.

82 convives étaient présents dans la salle polyvalente et l'ambiance était assez calme car il est vrai que la dégustation des fruits de mer et en particulier de l'araignée demande un minimum de concentration.

79 personnes avaient choisis la formule à emporter.



Le club des Aînés à nouveau sur le podium

Les pétanqueurs de Locmélard se sont une nouvelle fois distingués lors de la Finale départementale de Pétanque du 7 juin 2023 :

Sur 128 triplètes engagées, l'équipe du club des Aînés de Locmélard s'est classée 3^{ème}. Elle était composée de Georges Gueguen, Jean Michel Blavet et Gérard Pennec.

Après les dames l'an dernier c'est donc au tour des hommes d'avoir les honneurs de la presse. Bravo !!!



L'ÉCOLE DU DEHORS

Cette année, la classe de maternelle a pratiqué l'école du dehors tous les mardis matins. La classe se faisait aux Trois Petits Ponts avec des rituels, une activité autour d'un apprentissage puis des jeux libres.

La classe du dehors est remplie d'apprentissage que cela soit la liberté de mouvement et le bien-être, le contact à la nature avec le travail des sens, les éléments naturels comme support d'apprentissage notamment en mathématiques, la découverte du vivant...



SORTIE VÉLO

Comme l'an passé, les élèves ont participé à une sortie à vélo. Elle s'inscrit dans le cadre du « Savoir rouler à vélo », un apprentissage dispensé à l'école primaire. Deux boucles ont été réalisées : la première de 2,5 km pour les élèves de grande section, CP et CE1. Puis une seconde boucle, plus longue, pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. Le midi, tous les enfants de l'école se sont retrouvés pour pique-niquer.

MUSÉE DES OBJETS ANCIENS

Les élèves de CP, CE1 et CE2 ont travaillé en questionnant le monde sur les objets du passé. Il était demandé à chacun d'apporter un vieil objet. Ils ont ensuite essayé de dater l'objet. Cela leur a permis de travailler sur la frise chronologique et de comprendre la manière dont les siècles et les années se succèdent. Les objets étaient variés : des téléphones, des vinyles, des moulins à café, un stéréoscope,... Nous avons ensuite exposé les objets dans le hall de la garderie. Un vrai petit musée du passé !

SERVICE CIVIQUE

La mission de service civique assurée par Océane Tourolle prend fin. Toute l'équipe enseignante remercie Océane pour son investissement auprès des élèves. Sa présence nous a permis de mener différents projets et notamment d'exploiter la bibliothèque ou de participer au dispositif « Un jeu un livre » mis en place par la communauté de commune de Landivisiau.

En parallèle, Océane, qui a une formation de costumière, confectionnait une robe destinée à être exposée au château de Kerjean. Elle l'a apportée à l'école, l'a montrée aux élèves et leur a préparé un petit jeu sur les différentes parties de la robe. Par ailleurs, une nouvelle offre de candidature pour un poste de service civique va être publiée dans les semaines à venir. Si vous connaissez quelqu'un âgé entre 15 et 25 ans qui pourrait être intéressé, n'hésitez pas à lui en parler.



RÉCEPTION DE KER ARTHUR

Le vendredi 5 mai, des résidents du foyer pour personnes en situation de handicap de Ker Arthur sont venus nous rendre visite. Il y avait déjà eu une rencontre l'année dernière. Cette année, nous avons accueilli Jérôme, Guénolé, François-Xavier et Arnaud. Ils étaient accompagnés de Peggy et Pauline, des salariés du centre. L'après-midi a débuté par la présentation d'une petite vidéo de leur centre puis tous les élèves et les invités se sont répartis sur des ateliers. Arnaud et Guénolé ont participé à la conception de gâteaux ; François-Xavier a joué à des jeux de société et Jérôme a fait de l'art plastique. Bonus apprécié : le test par les élèves du fauteuil électrique de Jérôme qui leur a permis d'avoir de belles sensations mais aussi de ressentir la difficulté à se déplacer.



Au-delà de ces moments formels, ce temps a permis des échanges enrichissants et a donné aux personnes vivant en foyer un bol d'air bénéfique.

À LA DÉCOUVERTE DE L'ENCLOS PAROISSIAL DE LA COMMUNE

Après avoir visité le centre d'interprétation de Guimillau, participé à la mise en place des énigmes sur le sentier des trois petits ponts à la recherche de l'assassin de Mélar, les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont poursuivi leur découverte du patrimoine local en allant visiter l'enclos paroissial de la commune le lundi 26 juin.

C'est M. Henri Thérin, maire honoraire et membre de l'APEVE qui a mené la visite et fait découvrir les trésors cachés de l'enclos local du XVII^e siècle à des élèves curieux et désireux de faire partager leurs connaissances.



FÊTE DE L'ÉCOLE

« J'ai joué sur la structure gonflable et on a fait les cochons, ça allait très vite. On a fait le spectacle de théâtre avec toute la classe. Ensuite, j'ai fait un spectacle de danse avec Lina, Louane et Katell. On a mangé saucisses frites. On avait mal à la tête. »

Justine

« Le jour de la kermesse j'ai été dans le château gonflable. Mon meilleur moment, c'était quand j'allais sur le cochon. Le moment que j'ai détesté le plus, c'est de partir ! Je me suis dit dans ma tête que ça n'arrivait qu'une fois par an et qu'il fallait profiter ! Maintenant je vous laisse les amis... Ah, j'ai oublié de vous dire, les spectacles étaient super. »

Iliana

La classe de maternelle travaillait sur le thème des fleurs cette année. Ninon le bourdon, la mascotte de la classe, a pu expliquer la pollinisation et l'importance des insectes pollinisateurs. C'est dans cette continuité que la classe de maternelle a dansé sur « La danse des abeilles ».



« Les CP-CE1 ont fait de l'acrogym. C'est faire de la gym en s'accrochant avec des pareurs, des voltigeurs et des porteurs. On est soit sur le dos, à quatre pattes. On fait des figures par exemple, on peut faire une pyramide. C'était beaucoup de travail. C'était bien de faire le spectacle devant tous les parents. » Nina



La traditionnelle et très attendue fête de l'école s'est déroulée le dimanche 25 juin, sous le soleil, à l'ambiance musicale du DJ Youn de Ruz avel de Loc Eguiner.

Les 55 élèves des 3 classes ont pu présenter, aux parents et aux curieux du bourg, un spectacle riche en émotion mélangeant le chant, la danse, l'acrogym et le théâtre. A la fin de leur représentation, les bénévoles de l'amicale laïque avaient préparé une après midi pleine de surprises et de jeux avec notamment une grande loterie, une tombola, une structure gonflable et bien sûr l'incontournable petit train.

Une ambiance conviviale et bon enfant pour le plaisir des petits et des grands.

L'amicale Laïque remercie l'ensemble des parents bénévoles qui ont participé durant tout le week-end à l'installation et au démontage mais aussi l'ensemble des participants, des prestataires, et les donateurs qui se sont montrés particulièrement généreux.

Nous vous souhaitons un bel été et nous nous retrouverons à la rentrée scolaire



Le Melar dit a soufflé sa 4ème bougie !

Samedi 17 juin, le « bistrot et pas que » fêtait sa 4ème année d'existence. Et le moins qu'on puisse dire c'est que le succès fut au rendez-vous ! Plus de 500 personnes se sont ainsi retrouvées pour trinquer à cet anniversaire.

L'ambiance était bon enfant, certains dansaient et chantaient pendant que d'autres jouaient et flânaient. Certains se firent même couper les cheveux dans la caravane itinérante de *Nomad 'Tif* !



A 15h le Melar dit entamait la journée par une tournée générale ! Margot et Florian en profitèrent pour remercier toutes les personnes faisant vivre ce projet, faisant ainsi du Melar dit une véritable aventure collective.

Pour animer cette journée, différents artistes étaient conviés. Les 7 chanteurs de *Wine Spirit* (Monts d'Arrée) initièrent la journée : accompagnés d'une contrebasse, d'une flûte et d'une guitare, ils chantèrent des histoires à tiroir, inspirées par la vie. Puis dans une ambiance fest-noz et bal folk, le groupe *Folzig* proposa des gavottes, plinns, bourrées et autres mazurkas qui s'enchaînent à un rythme endiablé. Les participants avaient pu s'échauffer auparavant grâce à une initiation proposée par le groupe et deux danseurs volontaires.





Enfin la surprise de cette soirée est venue de la présence du groupe *Un Pas d'Coté* (Dordogne) qui à coups de guitare, d'harmonica, et d'accordéon ont embarqué le public à travers la chanson française, les rythmes tziganes et les mélodies manouches. La soirée s'est finie sous les étoiles, sur des sons funk, soul et afrobeat avec les Dj's *Younity & Teetao* aux platines. Bref, ça a dansé sur la place St Melar !

A la restauration, en plus des traditionnelles saucisses frites, glaces et gâteaux, les Falafel maison, sandwichs libanais, sont venus égayer les papilles et ont été fort appréciés.

L'équipe du Melar dit tient à remercier chaleureusement la trentaine de personnes ayant prêté main-forte pour la réalisation de cette journée. Et toutes celles et ceux ayant participé bien sûr !

Ainsi Le Melar dit poursuit son bonhomme de chemin, et entame sa 5ème année tout revigoré !

Place maintenant à l'été, qui devrait être tout aussi animé. Ils vous y attendent nombreux et nombreuses.



*Tous les concerts et événements sont à prix libre et conscient.
Ce « droit d'entrée » aide le Mélar dit à rémunérer les artistes à leur juste valeur
via des cachets notamment.*



★ Karaoke Social Club ★

Karaoke géant avec orchestre !
Vendredi 7 juil. - 20h30

★ Elefante ★

Samba du Brésil
Dimanche 16 juil. - 12h

Restauration sur place ou apportez votre pique nique ;)



★ Holy Seven ★

Musique des Balkans
Samedi 22 juil. - 20h30

★ Gangbé Brass Band ★

Fanfare-Orchestre du Bénin
Vendredi 28 juil. - 20h30



Pour se restaurer : tartines composées & planche apéro du Mélar dit

*INFOS : www.lemelardit.com - FB Le Mélar dit - 06.38.79.68.25
A Locmélar, 29400 (entre Landivisiau et Sizun)*



*Tous les concerts et événements sont à prix libre et conscient.
Ce « droit d'entrée » aide le Mélar dit à rémunérer les artistes à leur juste
valeur via des cachets notamment.*

★ **Concert surprise !** ★ Restez à l'affût !
Samedi 12 août - 20h30

★ **Johnny Montreuil Acoustique** ★

Rockabilly Manouche

Vendredi 18 août - 20h30



★ **Mel'Arts de Rue** ★

Spectacles de rue & fanfare

Dimanche 27 août - 14h à 19h

★ **Marché du Terroir** ★

Organisé par la municipalité sur la place du village

Dimanche 3 sept. de 10h à 18h

Pour se restaurer : tartines composées & planche apéro du Mélar dit

INFOS : www.lemelardit.com - FB Le Mélar dit - 06.38.79.68.25
A Locmélar, 29400 (entre Landivisiau et Sizun)



Marie s'en est allée très discrètement

Marie était agricultrice et a tenu longtemps le seul commerce de la commune.

Son bar était l'endroit convivial où tous les Locmélariens pouvaient se retrouver après un évènement civil ou religieux.

Plusieurs habitants se souviennent certainement encore des excellents repas qu'elle préparait sur commande.

Melarig qui l'a interviewée, lui demandait ce jour-là : « Comment fais-tu pour exercer 2 métiers simultanément ? »

C'est tout simple lui a-t-elle répondu : « Il faut avoir le goût du travail quotidien, aimer le contact avec les gens au bar. Sur l'exploitation agricole, il faut aimer les bêtes et être fin connaisseur en élevage, voilà mon secret. »



Marie tient fermement son bar en 2014



France services : un guichet unique du service public !

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives (santé, famille, retraite, logement, impôts, ...) ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? L'espace France Services du Pays de Landivisiau est là pour vous accompagner.

Comment ?

- Des agents formés disponibles pour vous aider ;
- Un espace numérique à votre disposition : ordinateurs, imprimantes, scanners... ;
- Des partenariats privilégiés avec les opérateurs du service public ;
- Une vingtaine de permanences de partenaires locaux, répondant aux questions liées à l'emploi, l'accès aux droits, la santé, la famille, l'amélioration de l'habitat, la mobilité...



Où ?

- 36 rue Clémenceau 29400 Landivisiau (si vous avez des difficultés de mobilité, n'hésitez pas à nous appeler pour trouver une solution)

Quand ?

- Lundi : 8h30 – 12h30
- Mardi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30- 17h30
- Vendredi : 8h30 – 17h en continu

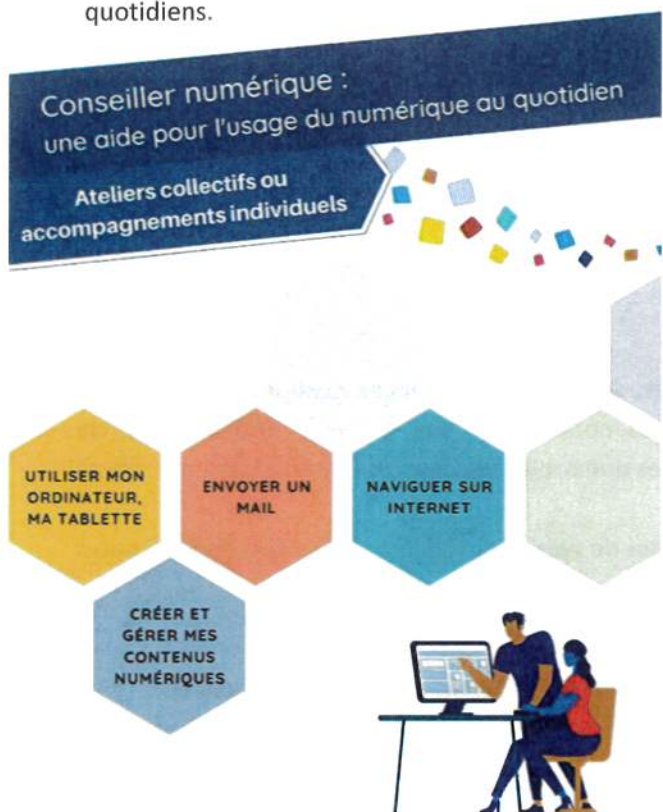
Nous contacter :

- 02.98.68.67.60
- pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr



Une conseillère numérique est également présente dans les locaux de France services et en itinérance sur le territoire.

Sa mission est d'accompagner les habitants dans leur appropriation des usages numériques quotidiens.



Marine CAM
Conseillère numérique

Tél 02 98 68 67 60
m.cam@paysdelandi.com
36, Rue Georges Clémenceau, 29400 Landivisiau



Que faire de ses déchets verts ?

Brûler ses déchets verts est interdit !

Que l'on soit particulier ou professionnel, il est interdit de faire brûler ses déchets de jardin conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Les **déchets verts** sont constitués *des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc*. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

Mais alors, que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en **paillage** ou en **compost** individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
La CCPL met à disposition des composteurs à tarif préférentiel et peut vous accompagner dans vos changements de pratiques de jardinage (paillage à la pelouse, broyage à la tondeuse...).
- de les déposer conformément aux règles dans l'une de nos 3 déchèteries (*horaires consultables sur notre site Internet www.pays-de-landivisiau.com*).

Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin**. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, **dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement** (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles **troubles de voisinage** (odeurs ou fumées) et des **risques d'incendie**.

En cas de non-respect de l'interdiction

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Textes et références

- Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
- Circulaire du 26 avril 1982 relative à la modification du règlement sanitaire départemental type --- Article 84
- Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 sur l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux
- Code de l'environnement : article L541-21-1 --- Interdiction des incinérateurs de jardin
- Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique --- Article 7 : sanction



Le TRI en +

Le textile ne se met pas à la poubelle !

Le textile est à déposer dans l'une des colonnes blanche ABI29 / Le Relais. Dans ces colonnes, je mets les vêtements, les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie peu importe leur état : que ce soit en très bon état ou pas, que ce soit troué, tâché ou déchiré. Le textile doit être mis **propre et sec, en sac fermé**. Les colonnes de tri textile sont à retrouver en déchèterie et/ou également sur 15 communes du territoire (*hormis Loc-Eguiner, Locmélar, Saint-Derrien et Trézilidé*).

Contactez l'ambassadrice du tri : 02.98.68.42.41 ou l.marc@paysdelandi.com

Infos diverses

Horaires de la Mairie – Locmélar

Lundi au samedi de 9 heures à 12 heures

Horaires d'été du Mélar dit (de mai à septembre)

Mardi / Mercredi / Jeudi : 15h – 20h00

Vendredi : 9h30 – 13h puis 15h – minuit

Samedi : 9h30 – 13h puis 15h – 20h00

Dimanche : 9h30 – 13h00

Lundi : Fermé

Mélarig infos est une publication trimestrielle, conçue et réalisée par la commission extramunicipale dédiée à cet effet.

Toute personne intéressée est bien sûr, la bienvenue

Elle se compose des personnes suivantes :

- ✕ CADIOU Bruno
- ✕ OLLIVIER Joël
- ✕ MOAL Pierre-Yves
- ✕ DREVES Jean-Paul
- ✕ OGER Thibaud
- ✕ MICHEL Pauline
- ✕ CHARLOU Emilie
- ✕ JEHANNO Florian



